

**Termes de référence pour les points focaux chargés de la notification à l'OIE des maladies animales.**

Afin d'optimiser la collecte et l'envoi d'informations relatives aux maladies animales, il a été demandé aux Délégués de l'OIE de nommer un ou plusieurs points focaux chargés de les aider et de servir d'interlocuteurs auprès du département de l'information sanitaire de l'OIE sur les questions liées aux maladies animales.

Le point focal national responsable de la notification des maladies à l'OIE est un fonctionnaire des services vétérinaires chargé, sous l'autorité du Délégué auprès de l'OIE, de notifier à l'OIE les maladies des animaux. Il/elle doit être de préférence responsable de l'unité nationale d'épidémiologie, avoir une expérience en épidémiologie, en informatique et savoir utiliser des logiciels.

Le point focal national est un acteur clé dans le système d'information sanitaire mondial, par l'utilisation optimale du système de notification en ligne, WAHIS, et des extraits qui en sont issus. Il/elle est en fait la personne qui fournit l'information à l'OIE et à travers l'OIE au reste du monde et il/elle joue un rôle majeur au niveau national pour recueillir une information de bonne qualité devant être saisie dans WAHIS.

Il est demandé à chaque Délégué de nommer son point focal à travers l'application web sécurisée WAHIS (<https://www.oie.int/wahis/>), en utilisant son accès utilisateur et son mot de passe. Trois sortes d'accès peuvent être donnés par le Délégué au point focal : un accès pour la notification des maladies des animaux terrestres et des animaux aquatiques ; un accès uniquement pour la notification des maladies des animaux terrestres ; ou un accès uniquement pour la notification des maladies des animaux aquatiques.